



## LOCATION DE MATERIEL

Cadre réservé au Comité des fêtes – Ne rien remplir - Exemple :

Emprunteur

Agents

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes loue son matériel aux particuliers orrygeois et le met gratuitement à disposition des associations orrygeoises, sous les conditions suivantes :

La demande doit être faite le plus tôt possible :

- Par mail à l'adresse [contact@comitedesfetesorry.fr](mailto:contact@comitedesfetesorry.fr)
- Par courrier en déposant la présente fiche à la mairie, au nom du Comité des Fêtes
- Ou par téléphone auprès de Sylvie Ferret 06 77 75 70 96

Le règlement de la location du matériel se fera au moment du retrait du matériel (les chèques sont à établir à l'ordre du **Comité des fêtes**). **Un chèque de caution de 500 € à l'ordre du comité des fêtes est demandé pour chaque location.** Aucune livraison de matériel ne sera effectuée. Les locations seront acceptées sous réserve de la disponibilité du matériel. **Toute dégradation constatée après utilisation sera directement facturée à l'emprunteur responsable des dommages, sur la base d'un devis.**

### Informations de l'emprunteur

Je, soussigné(e)

Nom :  Prénom :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Téléphone :  E-mail :  @

### Informations de l'emprunt

Date de retrait du matériel :  /  /  Date de retour :  /  /

Détail du matériel emprunté	Quantités Disponibles *	Quantités souhaitées	Prix unitaire	Prix total
Barnum Tentes 3 x 3 m	12			Réservés aux associations
Chaises	194		1 €	
Bancs en bois	25		2 €	
Bancs en plastique	40		2 €	
Tables en bois	52		6 €	
Tables en plastique	60		6 €	
*sous réserve de locations en cours			<b>Total</b>	

Date et signature de l'emprunteur

(Précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Signature du représentant du Comité des fêtes